



Conseil économique et social

Distr. générale
15 mai 2003
Français
Original: anglais

Session de fond de 2003

Genève, 30 juin-25 juillet 2003

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Débat consacré aux questions de coordination

Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

* E/2003/100.

** Le présent rapport a été présenté trois jours après l'expiration de la date limite afin de tenir compte des résultats de la onzième session de la Commission du développement durable et des travaux en cours du Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social.



Le présent rapport analyse la manière dont le Conseil, s'appuyant sur les travaux du Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale, peut promouvoir une approche intégrée du suivi et de l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées récemment sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Il contient des suggestions sur la manière dont le Conseil peut tirer pleinement parti de ces débats pour maintenir le rythme des progrès en vue de la réalisation des objectifs fixés au plan international et examiner les aspects de thèmes communs aux conférences qui concernent les orientations générales, la coordination et les opérations. Mieux préparés et associant plus largement le système des Nations Unies et d'autres acteurs, les travaux du Conseil peuvent contribuer davantage à la mise en oeuvre des textes issus des conférences. Le rapport contient aussi des suggestions visant à aider le Conseil à mieux s'acquitter de ses fonctions dans le suivi d'un certain nombre de conférences et de réunions au sommet organisées récemment. Des propositions sont formulées dans le but de renforcer le dialogue du Conseil avec les conseils d'administration des fonds et

des programmes et le contrôle qu'il exerce sur eux, d'améliorer encore la contribution des commissions techniques à la mise en oeuvre des résultats des conférences et d'intensifier le rôle des commissions régionales pour qu'elles examinent et appuient les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs convenus au niveau international. Enfin, le rapport étudie des moyens de renforcer les liens avec les institutions spécialisées et d'encourager des partenariats et des alliances avec toutes les parties prenantes.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	3
II. Application intégrée et coordonnée	4–65	3
A. Assurer une approche intégrée au moyen d'examen thématiques	10–34	4
1. Débat de haut niveau	10–11	4
2. Unité thématique accrue	12–14	5
3. La prévisibilité, moyen de renforcer l'impact du Conseil	15–18	6
4. Débat consacré aux questions de coordination	19–22	6
5. Débat consacré aux activités opérationnelles	23	7
6. Débat général	24–29	8
7. Mesures spécifiques à prendre par le Conseil pour assurer le suivi de certaines conférences, dans le cadre d'une approche intégrée	30–34	8
B. Commissions techniques	35–37	11
C. Accent sur l'application	38–65	12

1. Conseils des fonds et programmes : pour un dialogue et un contrôle améliorés	40-42	13
2. Commissions régionales : orienter et employer leurs travaux d'application et de suivi	43-50	14
3. Relations plus étroites avec les institutions spécialisées et les organismes interinstitutionnels	51-55	16
4. Accent sur l'action au niveau des pays	56-59	18
5. Renforcement des relations avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce	60-61	19
6. Création de partenariats et d'alliances avec tous les intéressés.	62-65	19

I. Introduction

1. Le débat de 2003 consacré aux questions de coordination offre au Conseil l'occasion de tirer parti des travaux du Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des conférences et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

2. Le Conseil a progressé, en particulier depuis 1995, en ce sens qu'il a facilité le suivi intégré et coordonné des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet tenues sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies en examinant des thèmes transversaux, en renforçant son interaction avec d'autres organes intergouvernementaux, organismes du système des Nations Unies et parties prenantes concernées et en améliorant ses méthodes de travail. Il doit maintenant se concentrer davantage sur la recherche de moyens qui lui permettraient de contribuer au maximum à l'action de mise en oeuvre et d'y faire associer plus largement les acteurs et les parties prenantes au niveau national.

3. Bien que le présent rapport soit publié avant l'achèvement des travaux du Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, il doit être lu en liaison avec les résultats des travaux de cet organe. Les recommandations clefs du Groupe de travail ayant trait aux travaux du Conseil seront portées à la connaissance de ce dernier.

II. Application intégrée et coordonnée

Rôle du Conseil économique et social dans le suivi des objectifs convenus au plan international

4. La Déclaration du Millénaire et les textes issus des autres grandes conférences et réunions au sommet tenues sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies ont tracé les grandes lignes d'une vision d'ensemble du développement. Étant l'un des organes dotés, en vertu de la Charte des Nations Unies, de responsabilités clefs en matière de développement économique et social, le Conseil doit veiller à ce que ses travaux favorisent l'application des résultats des conférences pour faire de cette vision une réalité.

5. Les grandes conférences et réunions au sommet qui ont eu lieu depuis le début des années 90 ont donné une nouvelle pertinence au rôle des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes. Il s'agit aujourd'hui d'en restituer l'esprit intégrateur et la visibilité dans le travail des organismes intergouvernementaux des Nations Unies de manière à conserver l'élan donné par ces manifestations. Il faut aussi que les organismes intergouvernementaux se « mettent en mode application » et travaillent de manière cohérente pour appuyer la mise en oeuvre des résultats des conférences. Le Conseil est au coeur des mesures à prendre pour relever ces défis.

6. Le Conseil joue des rôles très divers qui l'amènent à étudier les grandes questions de politique économique et sociale pendant son débat de haut niveau. Principal mécanisme de coordination du système des Nations Unies, il a la responsabilité spécifique de coordonner l'action menée à l'échelle du système et d'appuyer l'application et le suivi intégrés et coordonnés des résultats des conférences. À sa cinquante-septième session, l'Assemblée générale a reconnu une nouvelle fois le rôle du Conseil à cet égard¹. Le Conseil s'est également vu confier des responsabilités spécifiques dans le suivi de certaines conférences et réunions au sommet, notamment, au titre d'arrangements différents qui supposent des niveaux d'examen différents au sein du Conseil et de ses organes subsidiaires, en ce qui concerne la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la Conférence internationale sur le financement du développement, le Sommet mondial pour le développement durable et la quatrième Conférence sur les femmes. En outre, il assure l'orientation et la coordination d'ensemble des travaux des fonds et programmes et des activités opérationnelles du système au niveau national – rôle qui devrait aussi être progressivement infléchi de manière à faciliter l'application intégrée des résultats des conférences.

7. En s'acquittant de chacune de ces tâches, le Conseil complète le travail de l'Assemblée générale, qui est le mécanisme intergouvernemental chargé au premier chef de la formulation des politiques et de l'évaluation du suivi des conférences.

8. Depuis 1995, le Conseil favorise une approche intégrée du suivi des conférences en axant son débat consacré aux questions de coordination sur les thèmes communs aux conférences, démarche que l'Assemblée générale a approuvée². Renforcer davantage l'approche thématique du Conseil et l'étendre à ses débats sur d'autres questions pourraient également contribuer à rendre sa contribution au suivi intégré des conférences et à la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement à la fois plus visible et plus énergique.

9. À ce propos, il y a lieu de rappeler que l'Assemblée générale a décidé que « le processus d'examen de l'application des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire [serait] envisagé au regard du suivi intégré et coordonné des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social³ ». Pour sa part, le Conseil s'est engagé à aider l'Assemblée à assumer la responsabilité générale qui lui revient pour ce qui est de la mise en application de la Déclaration du Millénaire⁴. En 2002, il a réaffirmé que si chaque conférence des Nations Unies avait une unité thématique, il convenait de considérer que les grandes conférences et réunions au sommet étaient liées les unes aux autres et étaient des éléments d'un cadre intégré pour la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire⁵.

A. Assurer une approche intégrée au moyen d'examens thématiques

1. Débat de haut niveau

10. Pendant son débat de haut niveau, le Conseil joue un rôle important en donnant l'impulsion politique nécessaire à la recherche de domaines de convergence⁶, appuyant et complétant ainsi le rôle de l'Assemblée générale qui est d'élaborer les grandes orientations. Ce débat vise à examiner les questions majeures

de politique économique et/ou sociale et/ou de coopération internationale dans les domaines économique et social et les domaines connexes. Au fil des ans, il a porté sur les thèmes communs à plusieurs conférences (dernièrement sur la mise en valeur des ressources humaines) ou sur des questions fondamentales, comme les technologies de l'information et des communications (TIC). Le Conseil a montré qu'il pouvait rassembler et mobiliser des décideurs de haut niveau, le système des Nations Unies et d'autres acteurs encore.

11. La journée de dialogue politique du Conseil avec les responsables d'institutions financières et commerciales joue un rôle distinct par rapport à la réunion qu'il tient chaque année au printemps avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les réunions de printemps, telles qu'elles ont été reconstituées après la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique)⁷, sont l'occasion d'un dialogue intergouvernemental non seulement avec les institutions de Bretton Woods, mais aussi avec l'OMC, axé sur la cohérence, la coordination et la coopération dans la mise en oeuvre des vastes mesures convenues à Monterrey. La journée de dialogue politique permet au Secrétaire général et aux responsables de la CNUCED, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI) et de l'OMC d'examiner des faits nouveaux importants touchant l'économie mondiale ou la coopération internationale au développement. Elle peut être une occasion importante de discuter des répercussions de la situation économique mondiale sur la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international. En orientant la journée de dialogue politique vers ces questions, le Conseil pourrait aussi assurer un lien étroit entre ses travaux consacrés au suivi de Monterrey et au suivi du Sommet mondial pour le développement durable, comme cela est demandé dans le Plan d'application de Johannesburg⁸ adopté lors de ce sommet.

2. Unité thématique accrue

12. Il ressort clairement des travaux effectués jusqu'à présent par le Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale que le Conseil doit articuler plus nettement sa session annuelle autour d'un vaste thème. C'est ce qu'il a fait de plus en plus au cours des dernières années, lorsque les thèmes du débat de haut niveau – « Technologies de l'information et des communications », « Le rôle des Nations Unies à l'appui du développement durable » – de l'Afrique, la mise en valeur des ressources humaines, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, et la contribution au développement ont été le fil conducteur de ses divers débats.

13. Comme on l'a dit auparavant, cet accent thématique permettrait au Conseil d'apporter une contribution plus visible à l'application intégrée des résultats des conférences et des réunions au sommet dans les domaines opérationnel et des politiques. Il lui permettrait aussi d'utiliser le caractère rassembleur du débat de haut niveau pour mobiliser les décideurs, le système des Nations Unies et divers autres acteurs. L'élan politique du débat de haut niveau conférerait du poids aux orientations programmatiques et opérationnelles données par le Conseil, si bien que celui-ci, au moyen des débats qu'il consacre à d'autres questions, infléchirait davantage l'action du système des Nations Unies et leurs opérations.

14. À titre de première mesure dans cette direction, le Conseil a décidé en 2002⁹ que le débat de haut niveau et le débat consacré aux questions de coordination pourraient porter sur le même thème transversal commun aux grandes conférences

(ou des thèmes connexes) mais que ces thèmes seraient examinés sous l'angle de la politique générale et de la coordination, respectivement. De même, le débat consacré aux activités opérationnelles pourrait être axé sur le même thème ou un thème connexe, examiné par exemple dans le cadre de groupes ou de dialogues plus opérationnels.

3. La prévisibilité, moyen de renforcer l'impact du Conseil

15. Les résultats du Conseil se mesurent essentiellement à l'aune de sa capacité d'influer durablement sur les travaux du système des Nations Unies dans son ensemble et sur les décideurs qui en déterminent les politiques et activités, d'où la nécessité d'examiner cette question pour que le Conseil puisse contribuer au maximum au suivi des conférences.

16. Un moyen de renforcer la pertinence de l'orientation donnée par le Conseil, et partant son impact, est d'en préparer les travaux plus intensément. Ces travaux préparatoires devraient s'appuyer sur une coopération approfondie avec des experts et des praticiens travaillant au sein du système des Nations Unies et en dehors. Ils devraient également tenir compte des données d'expérience et des idées découlant des activités mises en oeuvre aux niveaux national et régional. En outre, les commissions techniques et les commissions régionales devraient apporter leur écot sous la forme de débats de fond et d'échanges d'expériences nationales.

17. Pour que le Conseil mobilise toutes ces contributions, il est important que ses travaux soient placés sous le signe de la prévisibilité, d'où l'idée d'un programme de travail pluriannuel qui en guiderait l'action pendant les quelques années à venir. Le Conseil pourrait s'inspirer des questions communes aux grandes conférences pour retenir les thèmes de son débat de haut niveau et de ses débats consacrés aux questions de coordination et aux activités opérationnelles. Ces thèmes devraient tenir compte des objectifs du Millénaire en matière de développement et des thèmes communs aux conférences identifiés par le Secrétaire général en 1995¹⁰. Une bonne synchronisation avec les travaux des commissions techniques et autres processus importants serait utile.

18. En même temps, il est essentiel que les interventions et les orientations du Conseil suivent un calendrier précis si l'on veut qu'elles aient un impact réel sur l'élaboration et l'application des politiques. À cette fin, le Conseil doit absolument ménager dans ses travaux la souplesse nécessaire pour se laisser la possibilité d'examiner rapidement des questions économiques et sociales d'importance majeure qui exigent son attention ou une réponse cohérente de la part des Nations Unies. Un certain nombre de mécanismes le lui permettent. Un second thème peut être retenu pour le débat de haut niveau si une question extrêmement urgente et prioritaire le nécessite. De même, le débat consacré aux questions de coordination peut porter sur un thème supplémentaire traitant de questions sectorielles concrètes, comme ce fut le cas par le passé lorsque le Conseil a examiné le problème de l'eau ou celui des établissements humains¹¹. Le Conseil pourrait envisager d'organiser des réunions thématiques qui lui permettraient de se pencher sur des questions nouvelles en dehors de sa session ordinaire.

4. Débat consacré aux questions de coordination

19. Le débat consacré aux questions de coordination permet au Conseil d'examiner les travaux du système des Nations Unies en privilégiant de plus en plus

un thème transversal commun à plusieurs conférences. Conformément à ses conclusions concertées de 1995, le Conseil s'est concentré sur des thèmes communs aux conférences tenues jusque-là. Il lui faut maintenant mettre à jour et renforcer ces thèmes communs à la lumière des travaux des conférences récentes, en particulier du Sommet du Millénaire, de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable. Les organismes du système des Nations Unies ont eu tendance à se mobiliser surtout pour le débat de haut niveau. Avec les institutions spécialisées, les fonds et programmes et les commissions régionales et techniques, ils doivent participer plus activement au débat consacré aux questions de coordination et aux travaux préparatoires de manière à jouer le rôle qui est le leur lors de la phase de mise en oeuvre des résultats des conférences¹².

20. L'une des tâches des années à venir sera de mobiliser plus systématiquement les institutions de Bretton Woods et l'OMC pour qu'elles participent à ce débat, étant donné l'importance des questions financières et commerciales dans la réalisation des autres objectifs fixés par les conférences.

21. Pour conserver la dynamique de Monterrey, de Johannesburg et d'autres conférences, le Conseil doit aussi amener les organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé à participer au débat, à ses préparatifs et à son suivi. La création en 2000 du Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et de la communication est un excellent exemple du type d'outils que le Conseil peut utiliser pour donner à son action l'impact maximum. On trouvera dans la section C.6 une étude du rôle du Conseil dans le lancement de partenariats du même type en vue d'atteindre les objectifs fixés par les conférences dans d'autres domaines.

22. Le Conseil pourrait aussi inviter un ou plusieurs organismes chef de file à coordonner les mesures prises à la suite des recommandations qu'il a formulées dans le cadre de son débat consacré aux questions de coordination. Afin d'assurer un impact durable, il devrait être rendu compte des mesures de suivi au Conseil, de préférence au cours du débat consacré aux questions de coordination, l'année suivante ou deux ans plus tard pour que la mise en oeuvre ait pu progresser. Autre solution possible, il pourrait être rendu compte du travail de suivi à la Commission la plus directement concernée par la question.

5. Débat consacré aux activités opérationnelles

23. Récemment, des discussions de groupe avec des équipes de pays des Nations Unies, qui portaient sur un thème transversal ou le thème du débat de haut niveau, ont eu lieu au cours du débat consacré aux activités opérationnelles. Ces discussions pourraient avoir lieu plus régulièrement à l'avenir afin de donner une unité thématique accrue à chacune des sessions du Conseil, comme on l'a dit ci-dessus. En outre, d'autres groupes sont organisés, tant à un niveau élevé qu'au niveau technique, pour étudier des thèmes qui, de l'avis du Conseil, ont une importance centrale pour le débat. Les travaux des conseils d'administration des fonds et programmes et les rapports que leurs responsables présentent au Conseil devraient aussi accorder une importance particulière à ces thèmes qui pourraient en outre être examinés au cours du dialogue avec les responsables des fonds et programmes¹³.

6. Débat général

24. Pendant le débat général, le Conseil examine et oriente les travaux de ses commissions techniques et régionales, notamment pour ce qui est du suivi des conférences. Coordonner l'action des commissions techniques et en assurer la complémentarité et l'efficacité est l'une des tâches clef du Conseil dans le suivi intégré des conférences. Des mesures supplémentaires s'imposent pour améliorer la manière dont le Conseil s'acquitte de ce rôle.

25. En 2002, le Conseil a souligné que les résultats des commissions techniques devraient être examinés au cours du débat général sur la base de leurs rapports et du rapport de synthèse portant sur leurs travaux, et que ce dernier « devrait faire ressortir les questions de politique générale transversales, les lacunes, les chevauchements et les domaines de complémentarité et de coopération ». Il pourrait contribuer au suivi intégré et coordonné des résultats des conférences et réunions au sommet tenus sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies en axant l'analyse sur les mesures prises par les commissions techniques pour suivre et appliquer les résultats des conférences et sur le thème retenu par le Conseil pour sa session. Ce rapport pourrait être examiné par le Conseil au cours de consultations officielles avant sa session de fond, afin de préparer l'examen des points liés aux travaux des commissions techniques.

26. Le Conseil pourrait aussi examiner d'autres mesures propres à améliorer la structure de son ordre du jour et l'examen des points retenus pour le débat général. L'année dernière, il a décidé que cette partie de son travail devait être rationalisée, en particulier en transmettant à l'Assemblée les questions dont l'examen lui revenait et en évitant de traiter les mêmes questions dans plusieurs débats, à moins de décision spécifique allant dans ce sens¹⁴. Il a donc décidé d'examiner les questions ayant trait au suivi intégré et coordonné des conférences au cours du débat qu'il consacrait aux affaires de coordination et de centrer son débat général sur les travaux de telle ou telle conférence.

27. Pour ce qui est de certains points de l'ordre du jour, le point 7 (Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions) et le point 8 (Application des résolutions 50/227 et 52/12 B de l'Assemblée générale) mériteraient réflexion en vue de trouver des moyens d'en rationaliser l'examen.

28. En outre, les rapports des commissions techniques qui s'occupent des stupéfiants et de la criminalité pourraient être examinés en tant que groupe distinct de ce qui touche au développement social ou à la promotion de la femme.

29. Les travaux du débat général bénéficieraient d'une interaction accrue entre le Conseil et ses commissions régionales et techniques. Pour ce faire, on pourrait par exemple organiser, avant ou pendant le débat général, des discussions de groupes rassemblant les responsables des commissions régionales et techniques.

7. Mesures spécifiques à prendre par le Conseil pour assurer le suivi de certaines conférences, dans le cadre d'une approche intégrée

30. Le Conseil a décidé d'examiner les incidences des résultats du Sommet de Johannesburg au cours de ses discussions futures sur le suivi et l'application intégrées et coordonnées des résultats des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies¹⁵. Le Plan d'application de Johannesburg⁸ l'appelait à participer davantage à l'action liée au développement durable et esquissait le rôle

qu'il pouvait jouer dans le suivi du Sommet mondial pour le développement durable. En tant que principal mécanisme chargé de la coordination des activités du système des Nations Unies et des institutions spécialisées ainsi que de la supervision du travail des organes subsidiaires, le Conseil pourrait :

a) Renforcer son rôle dans la supervision, à l'échelle du système, de la coordination et de l'intégration équilibrée des aspects économique, social et environnemental des politiques et programmes des Nations Unies visant à promouvoir le développement durable;

b) Examiner périodiquement des thèmes ayant trait au développement durable au regard de la mise en oeuvre du Programme Action 21, y compris les moyens de mise en oeuvre. Des recommandations sur ces thèmes pourraient être adressées à la Commission du développement durable;

c) Tirer pleinement parti de ses différents débats – haut niveau, coordination, activités opérationnelles et débat général – pour tenir réellement compte de tous les aspects pertinents de l'action des Nations Unies dans le domaine du développement durable;

d) Promouvoir une coordination, une complémentarité et une efficacité accrues des activités de ses commissions techniques et autres organes subsidiaires qui ont trait à la mise en oeuvre du Programme Action 21.

31. L'examen périodique des questions ayant trait au développement durable devrait permettre au Conseil de s'acquitter des fonctions qui lui sont confiées dans le plan d'application de Johannesburg. Les thèmes à examiner pourraient être recommandés par la Commission du développement durable et/ou par le Conseil à partir du programme de travail de la Commission pour la période suivant 2003. Comme moyen supplémentaire de renforcer le suivi du Sommet mondial pour le développement durable, le Conseil pourrait encourager la mise en oeuvre des décisions/recommandations de la Commission du développement durable par l'intermédiaire des conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies, et les résultats des travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement sur le suivi de Johannesburg pourraient également être portés à son attention dans le même contexte.

32. Pour ce qui est de la Conférence de Monterrey, le Conseil doit réfléchir à la manière dont la réunion de printemps qu'il tient avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC peut compléter au mieux son travail d'élaboration des politiques et son dialogue sur l'économie mondiale avec ces institutions pendant le débat de haut niveau et le dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement. Pour les années à venir, il serait important de préparer de manière approfondie la réunion de printemps en retenant rapidement un thème et en assurant un dialogue plus intensif entre les membres du Conseil, les conseils d'administration des institutions de Bretton Woods et la structure intergouvernementale pertinente de l'OMC. Des travaux préparatoires plus poussés au niveau intergouvernemental aideraient à identifier les mesures à prendre d'un commun accord lors de ces réunions en ce qui concerne la cohérence, la coordination et la coopération. Des groupes multipartites représenteront les institutions concernées et d'autres partenaires et acteurs pourraient aussi apporter une contribution importante.

33. Le Conseil pourrait consacrer une partie du débat de haut niveau pendant sa session ordinaire, par exemple une séance le premier jour du dialogue de politique

générale, à examiner, dans le cadre d'une table ronde ou d'un groupe d'étude, les questions de financement liées au thème du débat, avec la participation des institutions financières et commerciales et d'autres parties prenantes. Il pourrait aussi confier au Comité des politiques de développement la tâche d'examiner les questions nouvelles ayant trait au financement du développement et de lui présenter ses recommandations pendant le débat de haut niveau. Cette démarche contribuerait à faire le lien entre les aspects financiers, commerciaux et sectoriels du thème du débat de haut niveau et à en promouvoir l'examen de manière plus cohérente et plus intégrée à tous les niveaux.

34. Le Conseil a également été invité à centrer, d'ici à 2005, le débat qu'il consacre aux questions de coordination sur l'examen et l'évaluation de l'application, à l'échelle du système, de ses conclusions concertées 1997/2 concernant l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies, et à consacrer un débat de haut niveau, d'ici à 2005, au suivi de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

Recommandations

Le Conseil pourrait envisager :

a) **De décider des thèmes qu'il examinera au cours de son débat de haut niveau et de son débat consacré aux questions de coordination pendant les quelques années à venir en tenant compte des recommandations du Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale et des résultats des grandes conférences organisées récemment sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies;**

b) **D'examiner des questions ayant trait aux thèmes du débat de haut niveau au cours du débat qu'il consacrerait aux activités opérationnelles pendant les années à venir;**

c) **De tirer pleinement parti de sa journée de dialogue politique avec les responsables des institutions financières et commerciales en examinant l'impact de la situation économique mondiale sur les objectifs de développement convenus au plan international, et de consacrer une partie de son débat de haut niveau, par exemple une séance le premier jour du dialogue politique, à l'examen, dans le cadre d'une table ronde ou d'un groupe d'étude, des questions de financement liées au thème du débat de haut niveau, avec la participation des institutions financières et commerciales et d'autres parties prenantes;**

d) **D'inviter le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), et les responsables des conseils d'administration des fonds et programmes et autres organismes concernés des Nations Unies à examiner, le cas échéant, les aspects du thème du débat de haut niveau qui relèvent de leurs domaines de compétence respectifs et à contribuer à ses différents débats chaque année; de prier le Comité des politiques de développement de se réunir au début de l'année et d'examiner les nouvelles questions que pose le financement du développement et leur lien avec le thème du débat de haut niveau, ainsi que de formuler des recommandations à son intention;**

e) De préparer son débat consacré aux questions de coordination par des dialogues et des réunions de groupes d'experts ou d'instances spécialisées organisées, notamment par les commissions régionales et les institutions spécialisées concernées;

f) D'inviter un ou plusieurs organismes chefs de file à promouvoir l'application des orientations générales qu'il a définies lors du débat consacré aux questions de coordination, et à lui faire rapport l'année suivante ou deux ans plus tard au cours du débat consacré à ces questions;

g) De demander que le rapport de synthèse sur les travaux des commissions techniques mette en lumière les questions d'orientation et de coordination qui ressortent de leurs travaux sur le(s) thème(s) étudié(s) par le Conseil, et d'inviter ces commissions à examiner le lien entre ces thèmes et leurs propres domaines de compétence. À ce propos, il convient d'examiner la nécessité d'intégrer le(s) thème(s) retenu(s) par le Conseil dans le programme de travail pluriannuel des commissions techniques ainsi que d'établir un lien entre eux.

B. Commissions techniques

35. Les commissions techniques du Conseil économique et social jouent un rôle essentiel dans le suivi et l'examen de l'application des résultats des conférences. Les commissions, dont beaucoup attirent une participation de haut niveau, ont un effet considérable sur les grandes orientations dans les domaines dont elles s'occupent et aident à maintenir l'accent sur cette application. Tant l'Assemblée générale que le Conseil les ont invitées à accroître leur rôle de tribunes essentielles au suivi et à l'examen poussés des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies.

36. Certaines commissions ont fait un gros effort pour améliorer leurs méthodes de travail. Ainsi, le Sommet mondial pour le développement durable a fait réfléchir en profondeur aux changements à faire dans le fonctionnement de la Commission du développement durable qui a donc décidé, à sa onzième session, d'organiser ses travaux en une série de cycles d'application de deux ans qui, orientés vers l'action, comprendront une session d'examen et une session directive. La première fera le point de l'application des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, des examens quinquennaux de la Conférence et du Sommet mondial pour le développement durable. Pendant la seconde, la Commission émettra des directives sur les mesures pratiques à prendre pour surmonter les obstacles à l'application identifiés lors de l'année d'examen. De plus, pour assurer au développement durable une perspective à long terme, la Commission a adopté, pour plusieurs cycles de la décennie à venir, un programme de travail qui donne des directives pour qu'on rende de meilleurs comptes à la Commission et qu'on améliore la contribution du système des Nations Unies et des grands groupes. Elle a aussi décidé de renforcer l'application régionale, notamment par les commissions régionales de l'Organisation.

37. Plusieurs de ces voies semblent prometteuses pour axer sur l'application les travaux d'autres commissions techniques et améliorer encore leur efficacité. Ces commissions devraient notamment permettre un échange interactif d'idées et d'expériences, de meilleures pratiques et de leçons apprises, mettant en jeu un grand

nombre de participants. S'axer davantage sur l'application pourrait exiger, dans le cas de certaines commissions, qu'on aboutisse moins souvent à des résultats négociés et que chaque session s'occupe de moins de thèmes. Les travaux des commissions devraient croître grâce à des réunions régionales, des groupes d'experts et des études analytiques et gagneraient à ce qu'elles reçoivent des rapports à jour sur l'application ainsi que des apports des gouvernements, des équipes de pays de l'ONU et d'autres acteurs. Un tel processus préparatoire permettrait de mieux lier les délibérations mondiales à l'application régionale et nationale.

Recommandation

- **Le Conseil économique et social pourrait adresser des recommandations précises à ses commissions techniques sur la manière de mieux renforcer l'effet et l'efficacité de leurs travaux s'agissant du suivi des conférences, compte tenu des recommandations du groupe de travail de l'Assemblée générale.**

C. Accent sur l'application

38. L'application intégrée des résultats des conférences exige un meilleur lien entre l'élaboration intergouvernementale des politiques à suivre (Assemblée générale, Conseil économique et social, commissions techniques et conseils d'administration des fonds et programmes) et le travail opérationnel entrepris au niveau des pays par les fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et autres organes pertinents. Outre son recours complet aux mécanismes de coordination de l'Assemblée générale et des institutions, le Conseil, principal organe de coordination du système des Nations Unies, doit jouer un rôle plus efficace pour guider et contrôler l'application afin d'assurer la cohésion et la coordination voulues au suivi intégré des conférences des Nations Unies. Ses travaux futurs devraient contribuer à plus de cohésion directive et institutionnelle, donnant une orientation nette qui puisse directement influencer et soutenir les processus de suivi et engager effectivement les intéressés au plan national.

39. Les objectifs du Millénaire ont créé des occasions de convergence quant aux buts et principes et à la coordination de l'action. S'ils n'englobent pas tous les buts et engagements des conférences, ils fournissent, avec la Déclaration du Millénaire, un cadre utile au système des Nations Unies pour combler les lacunes, clarifier les responsabilités et promouvoir des actions solidaires chez les organisations du système. Une grande partie des travaux qu'il a déjà entrepris au niveau des pays appuie les buts et objectifs des conférences. Le tout est d'axer cette meilleure convergence du système, y compris les institutions de Bretton Woods, sur des priorités dans leurs programmes de pays, leurs stratégies de coordination et leurs partenariats respectifs, tout en s'attachant aux principes de maîtrise nationale, de développement des capacités et de réduction des coûts d'opération, ainsi qu'à la nécessité de mieux s'axer sur les résultats.

1. Conseils des fonds et programmes : pour un dialogue et un contrôle améliorés

40. Par souci de cohésion, on doit veiller à ce que les travaux des conseils d'administration soient compatibles avec l'orientation générale donnée par l'Assemblée générale et avec la coordination et l'orientation systémiques du Conseil économique et social pour appliquer au suivi intégré des conférences les mesures voulues par elle. Il faut aussi lier plus étroitement le Conseil avec les conseils d'administration des fonds et programmes à l'appui d'un effort cohérent vers les objectifs du Millénaire et pour rendre opérationnelles les grandes orientations fixées par l'Assemblée et par le Conseil dans le domaine du suivi intégré des conférences.

41. Dans sa résolution 1998/27, le Conseil a prié explicitement les conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies et leurs chefs de secrétariat de lui rendre des comptes sur les questions liées au suivi des conférences, à la coordination intersectorielle et à la liste récapitulative des questions intéressant une meilleure coordination des activités opérationnelles¹⁶. Mais il faut faire plus pour maximiser la contribution des fonds et programmes au suivi intégré des conférences au niveau opérationnel.

42. Jusqu'ici, la majorité des rapports au Conseil des fonds et programmes des Nations Unies ont été plus informatifs qu'analytiques et son rôle s'est borné à en prendre note. Cela tient notamment aux ordres du jour des conseils d'administration, dont ceux de leurs réunions communes, qui ne sont pas nécessairement axés sur les questions au sujet desquelles un dialogue stratégique avec le Conseil pourrait être le plus fructueux. Ils n'offrent pas non plus une assise solide d'où il pourrait donner une orientation. Par ailleurs, les liens entre les travaux de ces conseils d'administration et ceux des commissions techniques du Conseil sont insuffisants.

Recommandations

Le Conseil voudra peut-être :

a) **Prier les conseils d'administration et les chefs de secrétariat des fonds et programmes de veiller à ce que les rapports qu'ils lui font servent à un dialogue stratégique avec lui, notamment sur les travaux des fonds et programmes intéressant le suivi intégré des conférences. Ces rapports pourraient fournir une analyse des questions et des obstacles intéressant les opérations et l'application et souligner les questions particulières devant être examinées par le Conseil. Il pourrait s'agir d'aspects intéressant les travaux des conseils d'administration, notamment dans les domaines qui dépassent le mandat précis de chaque organisation;**

b) **Proposer, aux mêmes fins, des consultations plus poussées entre les bureaux du Conseil et ceux des conseils d'administration;**

c) **Inviter les fonds et programmes des Nations Unies à mieux employer la liste récapitulative des questions pour renforcer la coordination des activités¹⁷ afin d'obtenir les avis du Conseil quant au suivi intégré des conférences.**

2. Commissions régionales : orienter et employer leurs travaux d'application et de suivi

43. Les commissions régionales ont reçu des mandats précis pour le suivi des grandes conférences mondiales et elles ont un rôle important à jouer à cet égard. Une fois terminée sa revue des commissions régionales ordonnée par l'Assemblée générale¹⁸, le Conseil leur a donné des directives dans sa résolution 1998/46 pour améliorer leur contribution au processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies. Dans la même résolution, il a reconnu la dualité des commissions régionales, à la fois antennes des Nations Unies et expression régionale de l'Organisation. Il a souligné qu'il fallait mieux lier leurs travaux aux activités d'ensemble de celle-ci. Il les a aussi invitées à renforcer encore leur participation active s'agissant de l'application régionale des résultats des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies. Ses directives ont pris en compte : a) le pouvoir des commissions régionales de réunir différentes catégories de participants au développement (États Membres, organisations régionales et sous-régionales, ONG, patronat); b) leur capacité d'organiser des rencontres où les pays peuvent partager leurs soucis et leurs espoirs, échanger des expériences et discuter de toute une gamme de grandes questions; c) leur nature multisectorielle qui les met à même de promouvoir les approches intersectorielles; et d) leurs contacts directs avec les bureaux nationaux de statistiques, bon moyen de vérifier les progrès accomplis grâce à des séries de données et des indicateurs comparables.

44. Depuis lors, les commissions régionales ont renforcé leur rôle en liant les délibérations mondiales aux mesures d'application régionale tout en continuant d'appuyer aux plans sous-régional et régional l'intégration et le consensus. Leur rôle et leur expérience se sont bien manifestés et ont été reconnus lors des récentes conférences et réunions au sommet des Nations Unies. Au Sommet mondial pour le développement durable, notamment, on a souligné que les documents qui en sortiraient devraient être appliqués régionalement. On y a aussi souligné l'importance d'une perspective régionale pour le travail futur de la Commission du développement durable. De son côté, le Plan d'application de Johannesburg met l'accent sur les interventions régionales et sous-régionales par le biais des commissions régionales et d'autres institutions et organes régionaux et sous-régionaux, et il attribue une série de fonctions aux commissions régionales.

45. À sa récente session, la Commission du développement durable a invité les commissions régionales à contribuer à ses travaux, notamment en organisant des réunions régionales d'application, avec le concours de son secrétariat, d'autres organisations régionales et sous-régionales et des bureaux régionaux des organisations du système des Nations Unies. On pense que ces réunions aideront à donner suite à Action 21 et au Plan d'application de Johannesburg et qu'elles alimenteront le rapport du Secrétaire général pour discussion à la Commission. Elles donneront aussi aux grands groupes l'occasion de participer.

46. La contribution potentielle des processus régionaux au suivi intégré des conférences au niveau mondial n'a pas encore été pleinement exploitée. En plus de l'évaluation de la mesure dans laquelle les buts convenus sur le plan international lors de sessions des commissions ont été atteints, d'autres cadres d'examen régionaux seraient possibles, notamment des rencontres spéciales au lendemain même des sessions des commissions ou de leurs comités subsidiaires pertinents. Les commissions régionales pourraient aussi être impliquées plus systématiquement

dans le processus de consultation pour déterminer les thèmes transversaux à examiner au niveau mondial, afin de voir comment elles pourraient contribuer optimalement. Il faudrait maximiser les synergies, les complémentarités et le brassage entre les travaux menés aux niveaux régional et mondial. Les réunions des commissions régionales doivent se pencher sur les questions offrant un intérêt particulier à chaque région et prendre en compte à la fois les préoccupations d'ordre mondial, les thèmes communs aux conférences et la diversité régionale.

47. Les commissions régionales pourraient aussi renforcer leur rôle en partageant avec tous les partenaires les expériences nationales et les enseignements tirés afin d'identifier les priorités, perspectives et préoccupations régionales. Elles pourraient regarder de plus près certains thèmes transversaux qui exigent plus de coordination et d'attention régionale. Elles pourraient aussi poursuivre des programmes intersectoriels où l'action aux niveaux régional et sous-régional pourrait être rentable et enrichissante.

48. Une application intégrée et coordonnée au niveau régional exige une coopération et une coordination interinstitutions plus efficaces. Les réunions interinstitutions de coordination régionale pourraient fournir les moyens de promouvoir la coopération et d'édifier les partenariats dans le système des Nations Unies. À cet égard, la Commission économique pour l'Afrique continue à oeuvrer vers plus de cohésion pour les Nations Unies en tant qu'interlocuteur essentiel du système avec les pays africains sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Un rapport du bilan commun régional coordonné par chaque commission régionale (semblable au bilan commun de pays) faciliterait aussi l'édification d'un cadre de développement régional pour les organismes des Nations Unies travaillant à ce niveau et pourrait être une bonne assise de programmation conjointe et de réseaux communs de bases de données et de connaissances.

49. De plus, les commissions régionales pourraient travailler aux niveaux national et régional avec les fonds et programmes des Nations Unies pour renforcer les activités opérationnelles par une approche coordonnée. Vu le rôle important de ces commissions et d'autres organes régionaux pour appliquer les résultats des conférences, leurs contributions devraient être reflétées dans les travaux des commissions techniques¹⁹.

50. Les commissions régionales ont des avantages stratégiques pour les dialogues intersectoriels et multipartites au niveau régional. Elles pourraient aussi promouvoir des partenariats régionaux avec la société civile et le secteur privé, surtout là où le besoin de plus de coopération et d'attention régionales se fait sentir.

Recommandations

a) Le Conseil économique et social voudra peut-être souligner le rôle des commissions régionales en tant que point focal régional pour contrôler et évaluer les progrès faits vers la réalisation des buts de développement convenus au plan international, notamment ceux du Millénaire, compte tenu des priorités régionales;

b) Le Conseil voudra peut-être encourager les commissions régionales à renforcer encore leur capacité et leur profil pour jouer ledit rôle à fond;

c) Lors de leurs sessions et à des rencontres spéciales leur faisant suite, les commissions régionales devraient se pencher sur certains engagements

intéressant plusieurs conférences des Nations Unies et en rendre compte aux organes intergouvernementaux pertinents;

d) Le Conseil voudra peut-être inviter les commissions régionales à contribuer au thème de son débat de haut niveau;

e) Le Conseil voudra peut-être demander que la coordination soit renforcée entre les commissions régionales et programmes régionaux des organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées, les institutions de Bretton Woods et les banques régionales de développement. Cela devrait mettre en jeu les réunions régionales de coordination instituées par la résolution 1998/46 du Conseil. En consultation avec les bureaux régionaux de tous les organismes des Nations Unies actifs dans chaque région, chaque commission régionale devrait préparer un rapport de bilan régional commun qui servirait à créer un cadre de développement régional pour la coopération interinstitutions aux niveaux régional et sous-régional, avec programmation conjointe et réseaux communs de bases de données et de connaissances. À cet égard, le rôle des réunions régionales de coordination devrait être renforcé. Le suivi intégré des conférences mondiales devrait rester à l'ordre du jour des commissions régionales;

f) Le Conseil voudra peut-être encourager plus de coopération entre les commissions régionales et ses commissions techniques, par exemple en organisant des réunions régionales sur des questions pertinentes et en adoptant des plans d'action régionaux²⁰;

g) Le Conseil voudra peut-être demander aux commissions régionales d'accroître leur appui à la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international en renforçant leurs fonctions suivantes :

- i) Promotion des dimensions économique, sociale et environnementale du développement dans leurs propres travaux;
- ii) Appui à une telle approche intégrée dans d'autres processus régionaux et sous-régionaux;
- iii) Échange d'expériences, revue des meilleures pratiques, études de cas et développement des partenariats;
- iv) Aide à la mobilisation d'une assistance technique et financière pour l'application effective de programmes et de partenariats régionaux et sous-régionaux intéressant la réalisation d'objectifs convenus sur le plan international;
- v) Rôle de forum régional pour un dialogue multipartite intéressant tous les acteurs pertinents, y compris les ONG, les milieux universitaires et autres groupes importants.

3. Relations plus étroites avec les institutions spécialisées et les organismes interinstitutionnels

51. Il faudrait créer des liens plus étroits entre les conseils d'administrations des organismes du système des Nations Unies, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les commissions techniques pour aborder harmonieusement les objectifs des conférences et du Millénaire. À cette fin, des liens thématiques

pourraient être établis dans les ordres du jour et les programmes de travail de ces organes. Les organismes des Nations Unies doivent aussi veiller à avoir en place des programmes pour appuyer la tenue des engagements des conférences et les objectifs du Millénaire dont les cibles quantifiées devront aussi servir à contrôler les résultats.

52. À cette fin, il faudra une interaction plus étroite et systématisée entre le Conseil économique et social et le Conseil des chefs de secrétariat et ses mécanismes pour maximiser leur renforcement mutuel afin que les organismes des Nations Unies appuient effectivement l'application des engagements des conférences par leur cadre de programmation. Pour jouer aux niveaux mondial, régional et national son rôle d'orientation, le Conseil économique et social devrait s'appuyer sur des mécanismes tels que le Comité de haut niveau chargé des programmes, le Groupe des Nations Unies pour le développement et le système des coordonnateurs résidents.

53. Le Comité de haut niveau chargé des programmes s'est attaché à mettre la capacité du système au service du suivi de la Déclaration du Millénaire. Il a cherché à accroître son rôle dans les processus continus de contrôle mondial et national et dans la mise au point de stratégies interinstitutions pour maximiser l'appui du système aux pays afin de réaliser les objectifs du Millénaire. Il s'intéresse particulièrement à l'augmentation de la capacité du système pour soutenir l'action au niveau des pays et aux rapports et à la nécessité d'édifier la capacité de collecter et d'analyser les données dans les pays en développement. Il pourra ainsi jouer un rôle important pour renforcer le lien entre ce que le système fait aux niveaux mondial et national et les directives données par le Conseil.

54. Dans le cadre de la stratégie d'activités opérationnelles du Millénaire, les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement restructurent leur travail de pays en fonction des objectifs du Millénaire, approche du développement basée sur les résultats. Sous la conduite du coordonnateur résident, les équipes de pays de l'ONU aideront à préparer les rapports pertinents.

55. S'appuyant sur les modalités de coopération novatrices et productives qui se sont développées entre les institutions à la veille de la Conférence de Monterrey et du Sommet de Johannesburg, le Conseil pourrait bien servir de forum à la coopération au développement, en faisant participer des responsables de haut niveau des pays en développement et développés, ainsi que d'autres interlocuteurs pertinents du système des Nations Unies et d'autres entités.

Recommandations

a) Pour que les buts des conférences soient intégrés et rendus opérationnels dans les programmes de travail des organisations et dans leur action au niveau des pays, il faudrait une interaction plus étroite entre le Conseil économique et social, le Conseil des chefs de secrétariat et le Comité de haut niveau chargé des programmes afin que, dans leurs programmatiques, les organisations appuient la tenue des engagements des conférences;

b) Le Conseil des chefs de secrétariat et le Groupe des Nations Unies pour le développement devraient continuer d'appuyer la poursuite des objectifs du Millénaire et donner des directives concrètes aux organisations membres

afin d'intensifier les synergies entre les objectifs des conférences et de faciliter une approche intégrée à leur suivi.

c) Le Conseil des chefs de secrétariat devrait aussi être invité à faire des apports de fond à l'analyse stratégique des thèmes communs que le Conseil aborde pour le suivi intégré des conférences.

4. Accent sur l'action au niveau des pays

56. Au niveau des pays, les efforts pour harmoniser l'appui du système de développement des Nations Unies au suivi intégré des conférences ne devraient pas méconnaître la somme des mandats, compétences et expériences propres à chaque organisme du système, mais, dans certains cas, les programmes, fonds et institutions spécialisées du système des Nations Unies, avec les institutions de Bretton Woods et d'autres acteurs institutionnels, devraient suivre et suivent une approche coordonnée pour appuyer les efforts nationaux vers la réalisation des buts et objectifs des conférences au niveau des pays.

57. Dans ses conclusions concertées 2000/2, le Conseil économique et social a recommandé que d'autres efforts soient accomplis afin d'intégrer l'application des décisions des conférences aux programmes d'aide aux pays. Il a réaffirmé que le système de coordonnateurs résidents a un rôle important à jouer s'agissant d'aider les gouvernements et de promouvoir la coordination au sein du système des Nations Unies, notamment par la mise en place de groupes thématiques sur les thèmes intersectoriels communs aux conférences et l'utilisation intégrale des cadres de programmation fondés sur la collaboration, tels que les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, pour soutenir, à la demande des gouvernements, la mise au point de stratégies et plans d'action nationaux pour assurer le suivi intégré et coordonné des conférences²¹.

58. Au niveau national, l'appui des équipes de pays des Nations Unies à l'application des décisions des conférences est désormais mieux coordonné et intégré. On trouve de bonnes pratiques dans les activités thématiques de groupes, par exemple : l'analyse et l'évaluation communes des progrès d'un pays vers les buts fixés par les conférences; l'évaluation thématique comme base de dialogue stratégique avec le gouvernement et d'autres partenaires nationaux; et les programmes zonaux intégrés/communs sur les questions intersectorielles telles que l'extirpation de la pauvreté. Les groupes thématiques se sont avérés un moyen crucial de coordination au niveau national, notamment lorsqu'il y a participation directe de tous les partenaires du développement, dont les gouvernements, la Banque mondiale, la société civile et les donateurs bilatéraux. Mais des préoccupations ont été exprimées au sujet de la multiplication des groupes thématiques dans certains pays qui aboutit à l'augmentation du temps consacré à la coordination aux dépens des activités de programme²².

59. S'agissant des rapports nationaux sur le suivi des conférences, le Conseil voudra peut-être rappeler : aux organismes des Nations Unies qu'ils sont encouragés à redoubler d'efforts pour éviter d'en doubler les demandes et pour échanger les informations ainsi obtenues, ce qui permettra d'en demander moins aux gouvernements; et aux secrétariats compétents d'établir solidairement des formats harmonisés et simplifiés qui pourraient servir aux gouvernements à préparer des informations sur une question unique ou un ensemble de questions²³. Les rapports

de pays sur les objectifs du Millénaire préparés sous l'égide et l'autorité nationales sont un élément important à cet égard.

Recommandations

Le Conseil voudra peut-être :

a) Inviter tous les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies à continuer leurs efforts vers une approche intégrée du suivi des conférences au niveau des pays, en veillant à ce que les bilans communs de pays, le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et autres cadres semblables, dont le cas échéant, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, conçus pour coordonner les activités opérationnelles, soient formulés comme mécanismes visant à une intégration plus poussée des résultats des conférences;

b) Rappeler aux organismes des Nations Unies qu'ils sont encouragés à redoubler d'efforts pour éviter les doubles demandes de rapports nationaux et pour appuyer à cette fin les rapports de pays sur les objectifs du Millénaire.

5. Renforcement des relations avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce²⁴

60. Il faudra s'appliquer à mieux utiliser les mécanismes de coopération avec les institutions financières et commerciales, comme l'envisagent la résolution 50/227 de l'Assemblée générale et le Consensus de Monterrey adopté à la Conférence internationale sur le financement du développement.

61. Des forums pratiques devraient être fournis aux interlocuteurs patronaux et aux représentants de la société civile pour se préparer à la réunion de printemps du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, le dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale et les parties prenantes de la Commission du développement durable. L'issue de ces forums devrait être axée sur la contribution de la société civile à l'application des résultats des conférences et sur des idées/suggestions quant à l'aide éventuelle du Conseil.

Recommandation

- **Le Conseil économique et social pourrait avoir une interaction plus poussée avec ses interlocuteurs intergouvernementaux des institutions de Bretton Woods, et de l'Organisation mondiale du commerce pour préparer sa réunion de printemps avec elles afin de mettre au point des approches solidaires et une même compréhension des politiques et des actions devant donner suite aux conférences et de concentrer l'attention sur les résultats, ce qui mènera la réunion à des discussions et à une issue axées sur l'action.**

6. Création de partenariats et d'alliances avec tous les intéressés

62. Les intervenants institutionnels, les groupes de plaidoyer et de défense, le patronat et autres groupes importants ainsi que les institutions de recherche et les universités dynamisent le processus intergouvernemental. Leur présence attire l'attention des médias et rappelle que l'Organisation c'est « Nous, peuples des Nations Unies ». À Monterrey, Johannesburg et ailleurs, les conférences et réunions au sommet des Nations Unies ont été des sources vitales de formules novatrices pour renforcer l'édification de partenariats et d'alliances avec des acteurs non étatiques qu'il faut intégrer dans les mécanismes de suivi pour un partenariat

efficace avec les gouvernements et les organisations internationales dans la phase d'application. Les modalités novatrices de coopération établies en préparant les rencontres de Johannesburg et de Monterrey doivent être exploitées dans la phase de suivi.

63. Tout en respectant l'essence intergouvernementale et multilatérale de l'Organisation, les processus de délibération pourront faciliter la construction d'alliances agissantes autour d'objectifs et d'engagements primordiaux calquées sur ONUSIDA, l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, le Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et le Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et de la communication. Il faut voir davantage les réunions comme l'issue d'un processus préparatoire intense menant au lancement d'actions par les gouvernements et leurs partenaires.

64. Il faut mettre au point des dispositifs pour que les partenariats lancés pendant le Sommet mondial pour le développement durable puissent aider de manière concrète et soutenue au suivi d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg. La Commission du développement durable travaille au suivi des partenariats alors lancés, y compris le partage des enseignements, des progrès accomplis et des meilleures pratiques. Les partenariats tiennent la Commission au courant de leurs activités et des progrès accomplis vers leurs buts.

65. Il faut que le système des Nations Unies fasse un effort cohérent pour engager dans les pays tous les intéressés, en tirant le maximum de leurs avantages comparatifs respectifs. Il faudrait encourager une participation diverse, surtout celle des pays en développement, et l'engagement des ONG devrait être accru, notamment par les réseaux régionaux et nationaux. Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pourrait aussi aider à promouvoir une collaboration accrue avec le secteur privé, les ONG et d'autres éléments de la société civile. Des idées neuves pourront naître au groupe de sommités établi par le Secrétaire général.

Recommandations

a) Sur les questions d'application dans un domaine particulier, le Conseil économique et social pourrait tenir des forums avec une vaste gamme de partenaires du développement pour lancer et soutenir des initiatives et alliances de partenariat neuves;

b) Le Conseil économique et social pourrait encourager une participation diverse, notamment des pays en développement, et l'engagement des ONG dans l'application intégrée et coordonnée des résultats des conférences, notamment par des réseaux régionaux ou nationaux.

Notes

¹ Voir résolution 57/270 de l'Assemblée générale.

² Voir résolution 50/227 de l'Assemblée générale, annexe I, par. 36 et 57.

³ Voir résolution 57/144 de l'Assemblée générale, par. 7.

⁴ Voir résolution 2001/21.

⁵ Voir conclusions concertées 2002/1, par. 4.

- ⁶ Résolution 45/264 de l'Assemblée générale, annexe, par. 5 d) i).
- ⁷ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7).
- ⁸ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et Corr.), chap. I, résolution 2, annexe.
- ⁹ Conclusions concertées, 2002/1, par. 6.
- ¹⁰ E/1995/86, par. 57.
- ¹¹ Résolution 50/227 de l'Assemblée générale.
- ¹² Le nouveau lien avec le thème du débat de haut niveau devrait aider à mobiliser le système, de même que la décision de choisir « notamment en ce qui concerne des problèmes nouveaux ou en cours d'évolution, des thèmes propres à accroître la portée des actions internationales menées en vue de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international » (voir conclusions concertées du Conseil 2002/1).
- ¹³ Le dialogue devrait porter « sur les thèmes mêmes des activités opérationnelles ou leur coordination, en vue de définir des options ou des mesures propres à améliorer la coordination et les résultats des fonds et programmes dans la mise en oeuvre des résultats des grandes conférences et réunions au sommet » (conclusions concertées 2002/1, par. 18).
- ¹⁴ Conclusions concertées 2002/1, par. 20.
- ¹⁵ Ibid., par. 8.
- ¹⁶ Résolution 1998/27, par. 1, 2 et 4.
- ¹⁷ Ibid., par. 4.
- ¹⁸ Résolution 50/227 de l'Assemblée générale.
- ¹⁹ Résolution 1998/46, par. 41.
- ²⁰ Résolution 1998/46, annexe III, par. 16.
- ²¹ Conclusions concertées 2000/2, par. 20.
- ²² E/2002/47, par. 35.
- ²³ Conclusions concertées 2000/2, par. 13.
- ²⁴ Ce sujet est abordé dans les rapports intéressant les activités opérationnelles et les débats généraux.